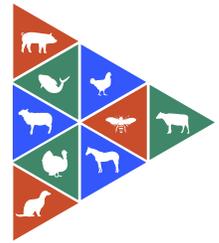


Antimicrobiens importants sur le plan médical maintenant sur ordonnance



FAAST
FARMED ANIMAL ANTIMICROBIAL
STEWARDSHIP

Fiche du vétérinaire GAMAE 7 de 11

Qu'est-ce qui va changer et quand?

Qu'est-ce qui change?

Le gouvernement du Canada transfère sur la Liste des drogues sur ordonnance (LDO) tous les antimicrobiens importants sur le plan médical (AIM)(antimicrobiens des catégories I, II et III; **Liste A : certains ingrédients actifs pharmaceutiques**), y compris les produits injectables, les produits solubles dans l'eau et les additifs pour aliments médicamenteux.

Après la date d'entrée en vigueur, une ordonnance d'un médecin vétérinaire sera requise pour acheter un médicament contenant un antimicrobien important sur le plan médical qui ne pourra venir que des sources suivantes :

- Médecins vétérinaires
- Pharmaciens
- Fabriques commerciales d'aliments (pour les aliments mélangés seulement)
- Commercial feed mills (for mixed feed only)

Les propriétaires d'animaux devront établir une relation vétérinaire-client-patient (RVCP) avec un médecin vétérinaire pour obtenir une ordonnance et ainsi avoir accès à ces médicaments.

- L'étiquetage de tous les antimicrobiens importants sur le plan médical présents dans l'alimentation et dans l'eau devra comporter un énoncé d'utilisation responsable.

Il n'y aura aucun changement quant au statut sur ordonnance des produits contenant un antimicrobien de la catégorie IV, comme les ionophores et les coccidiostats, qui ne sont pas utilisés en médecine humaine.

Quand? Le 1er décembre 2018





Pourquoi de tels changements?

L'utilisation à grande échelle des antimicrobiens tant chez les humains que chez les animaux a mené à l'émergence rapide de la résistance aux antimicrobiens.

Au Canada, certains antimicrobiens utilisés chez les animaux destinés à l'alimentation ont longtemps été disponibles sans ordonnance et les éleveurs de bétail pouvaient s'en procurer facilement.

Une surveillance vétérinaire plus serrée est nécessaire afin de contribuer à réduire l'utilisation injustifiée ou abusive de ces médicaments importants, tout en continuant à protéger la santé animale et la salubrité des aliments.

Que signifient ces changements pour les médecins vétérinaires?

Il pourrait y avoir une plus forte demande des propriétaires d'animaux pour des ordonnances et la délivrance de produits, étant donné qu'une ordonnance sera requise à partir du 1er décembre 2018 pour obtenir des médicaments ou des aliments médicamenteux contenant des AMI (Liste A).

- Aucun médicament contenant des AMI ne pourra être offert par des points de vente de médicaments pour le bétail ou d'autres sources.

Certains propriétaires d'animaux qui ne travaillent pas régulièrement avec des médecins vétérinaires pourraient souhaiter établir une relation vétérinaire-client-patient (RVCP) afin d'obtenir des soins pour leurs animaux, y compris des ordonnances si des antimicrobiens s'avèrent nécessaires.

- Ce groupe pourrait inclure des propriétaires d'animaux avec lesquels les médecins vétérinaires ont eu très peu de contacts par le passé, comme les apiculteurs, les aquaculteurs, les propriétaires de petits élevages ou de volaille.
- Les médecins vétérinaires vont devoir observer les directives établies par [l'Ordre des vétérinaires de l'Ontario](#) (voir la Fiche GAMAE 5 du vétérinaire) et observer les directives de rédaction des ordonnances pour aider les producteurs à obtenir les produits voulus, lorsqu'ils sont nécessaires au plan médical et indiqués au plan thérapeutique, pour assurer la santé et le bien-être de leurs animaux.

Que signifient ces changements pour vos clients?



Ces changements vont avoir des conséquences considérables pour les propriétaires d'animaux qui n'ont pas travaillé régulièrement avec des médecins vétérinaires auparavant et ceux qui se procurent habituellement des produits, dont les antimicrobiens, directement de points de vente de médicaments pour le bétail, de fabriques commerciales d'aliments ou d'une autre juridiction.

Certains clients qui ont une relation vétérinaire-client-patient établie vont peut-être demander plus souvent à leur vétérinaire de prescrire et de délivrer des antimicrobiens en raison des nouvelles restrictions en place.

Les médecins vétérinaires vont devoir être une source d'information pour les clients existants et les nouveaux clients et être en mesure d'expliquer les changements qui touchent la prescription et la délivrance d'antimicrobiens importants sur le plan médical.

Les médecins vétérinaires vont également avoir l'occasion de travailler avec leurs clients à une meilleure antibiogouvernance par le biais d'autres avenues comme l'amélioration de la biosécurité, de la nutrition, des techniques d'élevage et de la vaccination.



Pour de plus amples renseignements

[Gouvernance des antimicrobiens chez les animaux d'élevage \(GAMAE\)](#)

[Santé Canada : Utilisation responsable des antimicrobiens importants sur le plan médical chez les animaux](#)

[Santé Canada : Liste A : Liste de certains ingrédients actifs pharmaceutiques antimicrobiens qui sont importants en médecine humaine](#)

[Association canadienne des médecins vétérinaires : Gestion des stocks durant la période de transition de «vente libre” à “sur ordonnance seulement »](#)

[Ordre des vétérinaires de l'Ontario – Antimicrobial Stewardship](#)



FAAST
FARMED ANIMAL ANTIMICROBIAL STEWARDSHIP